

Terminologie :

Il est bon de faire un distinguo entre le sens civil et le sens religieux pour un même terme.

Voici quelques éclaircissements.

Du point de vue civil, la *paroisse* est une *cure*, de première ou de deuxième classe en ordre d'importance, desservie par un *curé*. La *succursale* est en quelque sorte une paroisse de troisième classe, à laquelle est attaché un *desservant*. Heure est considérée comme une succursale (cela n'a rien de péjoratif), c'est la paroisse Saint-Lambert.

Le *vicaire* est le prêtre adjoint au curé ou au desservant, officiellement reconnu par l'Etat, dans les paroisses ou succursales à population plus importante

Du point de vue ecclésiastique, la *paroisse* est aussi bien une cure qu'une succursale

Le logement mis à la disposition du curé est le *presbytère* ou la *cure* (cela dépend des régions).

Les paroisses sont canoniquement desservies par un *curé* ou un *administrateur* (notions fort semblables depuis le Concile de Vatican II) et les doyennés ont à leur tête un *doyen*.

En raison de la pénurie actuelle de prêtres, un curé a, en général, la charge de plusieurs paroisses. C'est ainsi que l'abbé Henri Maréchal a la responsabilité des paroisses de Baillonville, de Noiseux, de Somme-Leuze, de Sinsin, de Nettinne, de Waillet, de Hogne et, bien sûr, d'Heure.

Aujourd'hui, certains prêtres sont assistés par un diacre qui n'est plus un laïc mais pas encore un prêtre. Chez nous, c'est Christian Ransonnet qui est notre diacre.

La Révolution française

La Révolution française a éliminé toutes les institutions ecclésiastiques précédentes, notamment des paroisses, qui furent réorganisées en vertu de la législation concordataire. Par le Concordat, le pape reconnaît la République et celle-ci renonce aux biens enlevés au clergé sous la Révolution. Et la République reconnaît la religion catholique, apostolique et romaine comme la religion de la très grande majorité des citoyens français (dont nous faisons également partie). C'est la séparation des pouvoirs entre l'Eglise et l'Etat.



Signature du Concordat entre la France et le Saint-Siège (15/07/1801)

Par rapport au diocèse de Namur

En 1808, les paroisses ont été modifiées ou ont été maintenues comme elles étaient auparavant. C'est le cas de la paroisse d'Heure qui a été rétablie à l'identique.

Le diocèse de Namur, tel qu'il a été reconstitué sous le Concordat, comprenait exactement le département de Sambre-et-Meuse, sans référence à l'ancienne circonscription diocésaine. En 1823, certains cantons, appartenant jusque-là au diocèse de Metz, ont été réunis au diocèse de

Namur. Ce fut le cas pour les cantons de Couvin et de Philippeville, dans la province de Namur. Ce fut le cas également pour les cantons qui composaient, dans la province de Luxembourg, les arrondissements de Luxembourg, Neufchâteau et Diekirch. En 1840, les territoires du Grand-Duché de Luxembourg qui faisaient partie du diocèse de Namur en ont été détachés. En 1843, il y eut encore un échange de paroisses situées aux limites des diocèses de Namur et de Liège, en vue d'établir la concordance entre les limites provinciales et diocésaines. Enfin, suite à la nouvelle configuration des provinces résultant de la fusion des communes de 1977, il y eut à nouveau un transfert de quelques paroisses entre diocèses voisins, dans la même intention de faire coïncider diocèses et provinces (décret de la Sacrée Congrégation pour les Evêques, daté du 30 novembre 1977, et exécuté par le Nonce Apostolique, le 14 décembre 1977, suivi d'un arrêté royal du 14 mars 1979). Le diocèse de Namur, ainsi nommé, recouvre donc grosso modo la province de Namur et celle de Luxembourg.

En réalité, la concordance n'a jamais été parfaite car certaines paroisses du diocèse de Namur conservent encore une partie de leur territoire sur les provinces de Liège et de Hainaut.

Primitivement, la paroisse d'Heure englobe Nettine, Sinsin, Baillonville et Rabozée et même Waillet. La paroisse d'Heure fait partie du doyenné de Marche-en-Famenne depuis 1837.

C'est en 1842 que la paroisse d'Heure perd celle de Baillonville qui devient indépendante à la suite d'une redéfinition de quelques paroisses du diocèse.

Titre de l'église et patron du lieu ou de la paroisse

Le titre ou nom d'une église est le saint ou le mystère auquel le sanctuaire est dédié. Il n'est pas rare qu'une même église soit bénite ou consacrée en l'honneur de deux saints, ou encore en l'honneur d'un saint et d'un mystère, également principaux, ou principal pour l'un et secondaire pour l'autre.

Le titre d'une église, s'il s'agit d'un saint et non d'un mystère, est appelé aussi son patron, qui n'est pas forcément celui du lieu. Le patron du lieu est le saint choisi en tant que protecteur pour les différents lieux, comme les villes, villages ou hameaux, sans qu'il y ait toujours correspondance avec le territoire d'une paroisse déterminée. De plus, alors que chaque église doit avoir un titre, il n'est pas requis que chaque localité ait un patron particulier.

L'église d'Heure porte le titre d'*Eglise Notre-Dame* et le patron de la paroisse est *Saint-Lambert*.



(clichés FM)



L'église en tant que bâtiment

La nationalisation des églises, conséquence de la loi révolutionnaire, en fit propriétaires des privés et/ou les communes respectives. Ce qui veut dire que depuis la fusion des communes de 1977, chaque entité a à gérer un patrimoine immobilier de culte assez important.

La 1^{ère} église d'Heure doit dater de l'an 680, époque de l'évangélisation par divers hommes d'église dont Saint-Lambert. Mais, officiellement, la paroisse date de 952.

Cette toute 1^{ère} église se situait très probablement au même endroit que l'actuelle, c'est à dire sur ce plateau schisteux, et était de dimensions fort modestes tout en ressemblant à une chapelle avec le clocher incorporé au bâtiment stricto sensu.

La tour, de style roman, est arrivée plus tard et si elle porte le millésime 1611, cela n'exclut nullement une construction antérieure et que ce millésime corresponde à une transformation majeure. En observant bien les murs, on remarque que cette tour est, en fait, indépendante du corps actuel de l'église. En effet, la nef unique est plus large que la tour et il n'y a pratiquement pas d'ancrages de maçonnerie entre les deux parties importantes de l'édifice religieux. Dans un croquis grossier mais encore assez clair du curé Jean-Joseph Piéret, on remarque que la tour est nettement séparée de la nef (1780).

Les trois premières travées en commençant de la tour, portent le millésime 1774 taillé dans chaque clef de voûte. Les deux autres travées sont la conséquence de l'agrandissement de la nef en 1838-1841 (il a fallu presque 3 ans de travaux)



ancres du millésime 1611

(clichés FM)



millésime 1774 clef de voûte



entrepreneur 1838

C'est cette dernière étape qui a été la plus importante au niveau de l'agrandissement. Le chœur qui se trouve alors à l'Est est démoli et remplacé par l'actuel, tout nouveau, situé à l'Ouest. La nef comporte dorénavant cinq travées et elle est remontée de plusieurs mètres sur toute sa longueur, ce qui permet alors la construction du jubé que l'on voit encore. Le nouveau chœur est placé au pied de la tour. Le narthex (porche d'entrée) d'origine est agrandi et élevé jusqu'au niveau du plafond de la nef, formant une simple arcade de décharge.

Le chœur qui est rehaussé par rapport au niveau de la nef, déborde de la tour et empiète largement sur la nef qui se situe un degré plus bas que le chœur. Un banc de communion en chêne marque la séparation entre le chœur et le corps de l'église. Ce banc a été démonté vers les années 60

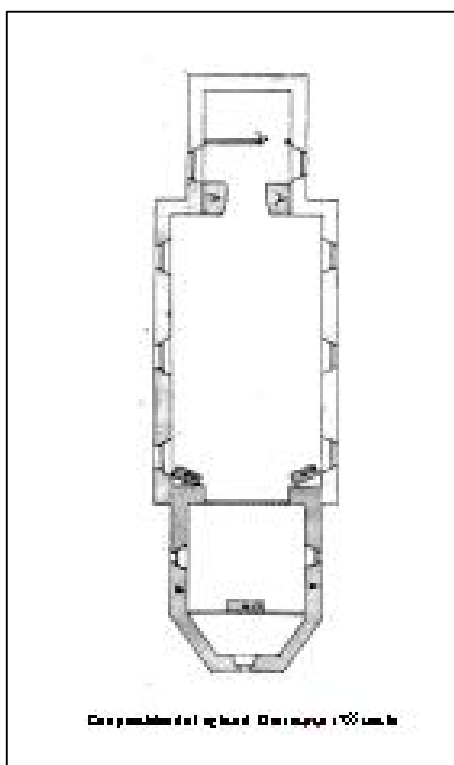
Deux petites sacristies sont bâties de part et d'autre de la tour, profitant des deux anciennes portes d'entrée en plein cintre qui étaient donc latérales. Il semblerait qu'il n'y ait jamais eu de porte à l'extrémité Ouest de la tour. L'aménagement du nouveau chœur a impliqué aussi l'occlusion d'anciennes fenêtres latérales de la tour, et le percement de nouvelles fenêtres dans le style des travées de la nef. Mais aussi le démontage de l'ancien plafond dont les ancres indiquaient le millésime.

Le fait d'inverser l'accès à l'église a entraîné l'érection d'un tout nouveau pignon Est.

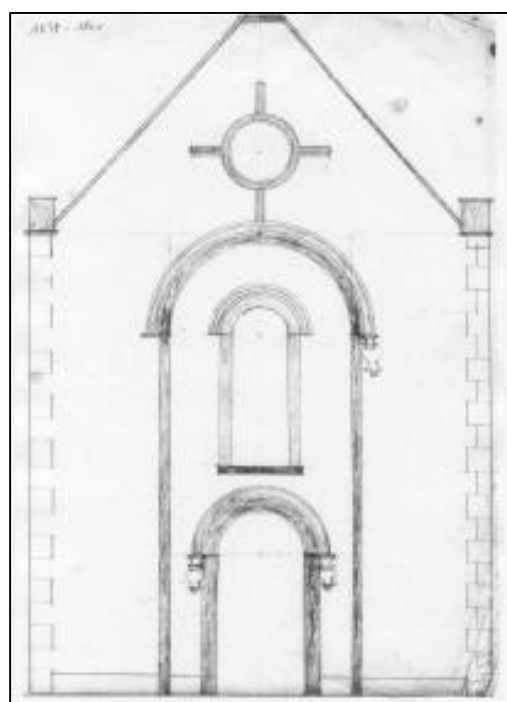
L'église n'est pas classée dans son ensemble, seule la tour l'est (12/11/1954).

Une nouvelle cloche est montée en 1901. En 1952, deux nouvelles cloches sont installées solennellement (l'une pour remplacer celle enlevée par les Allemands en 1943, l'autre pour marquer le millénaire de la paroisse), à l'époque de l'abbé Petit.

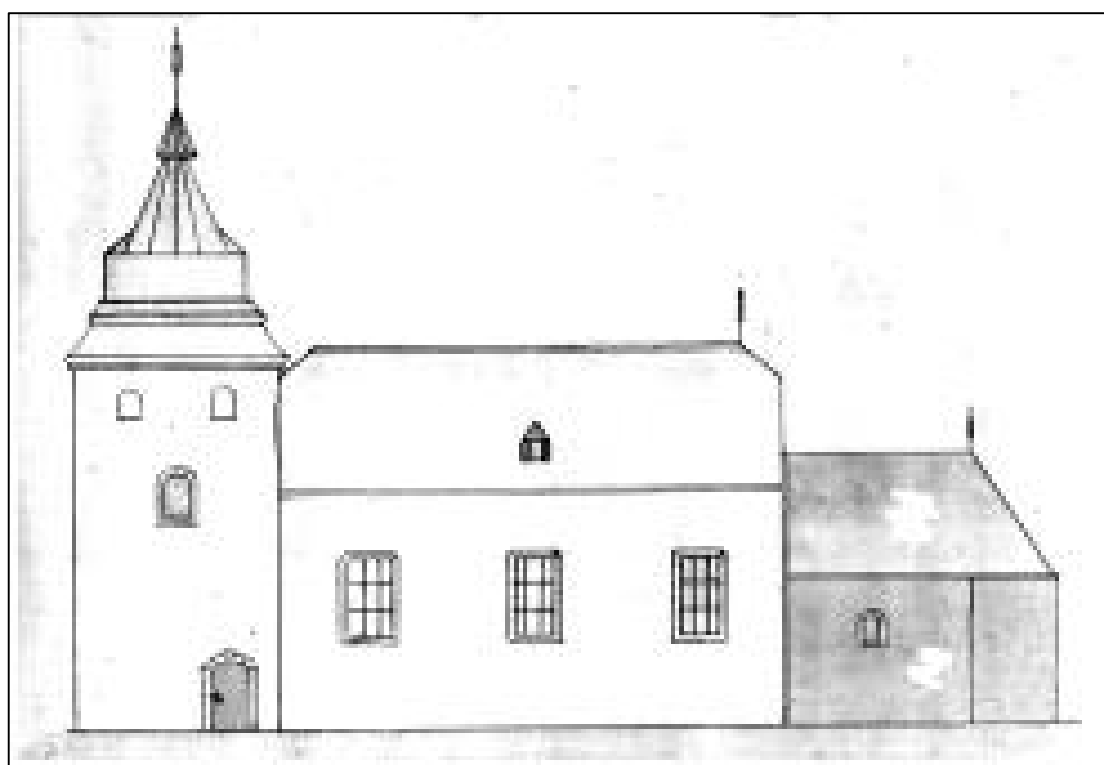
Au tout début du 20^{ème} siècle, une grotte mariale assez imposante est érigée à l'emplacement de l'orgue d'aujourd'hui. Elle sera démontée un peu avant la guerre de 40.



Coupe aérienne avant 1838/41



Ebauche du nouveau pignon Est (entrée)



Coupe latérale de l'église d'Heure avant les transformations de 1838/41

Dalles funéraires

Plusieurs grandes dalles funéraires se trouvaient dans l'église. En janvier 2008, à la suite du remplacement du plancher de la nef, deux belles pierres tombales ont été mises à jour et déplacées en vue de leur future exposition permanente contre le mur du cimetière, après réfection. Une troisième vient d'être ôtée aussi et suivra le même traitement.

Mobilier

L'église d'Heure possède quelques pièces belles mais sobres, comme le confessionnal, la chaire de vérité, les bancs, les petits autels latéraux et l'autel du chœur. Egalement un beau Christ en croix et des fonds baptismaux en pierre. Et aussi un curieux antique coffre en bois qui comporte trois serrures avec trois clefs distinctes (en principe détenues par trois personnes différentes). Ce long et étroit coffre-fort d'aspect moyenâgeux devait contenir des documents importants ou confidentiels comme le registre des rentes, les obituaires (livres des morts), les registres des baptêmes, la part de la dîme revenant au prêtre et peut-être aussi certains objets de culte de valeur.

Le chemin de croix est formé d'un ensemble de tableaux sur toile qui est l'œuvre d'un artiste ardennais (début 19^{ème} s.). Sans être hors du commun, il est cependant beau et correspond parfaitement à l'art religieux de son époque. Le retable du maître-autel représente une allégorie simple du Christ sortant du tombeau ; chacun des autels latéraux possède son petit retable : sur celui de droite, c'est St Simon acceptant le scapulaire de la Vierge et intercédant pour les âmes du purgatoire ; sur celui de gauche, c'est l'Adoration des Bergers. Toutes les toiles de l'église d'Heure ont été restaurées passionnément et professionnellement entre 2007 et 2008.

Cimetière

Le cimetière entoure l'église aux ¾. Certaines tombes sont fort anciennes et travaillées. Le long de la nef, trois croix de pierre semblent incrustées dans la maçonnerie. Elles sont disposées ainsi depuis la dernière restauration de l'église en 1838-1841. (clichés FM)



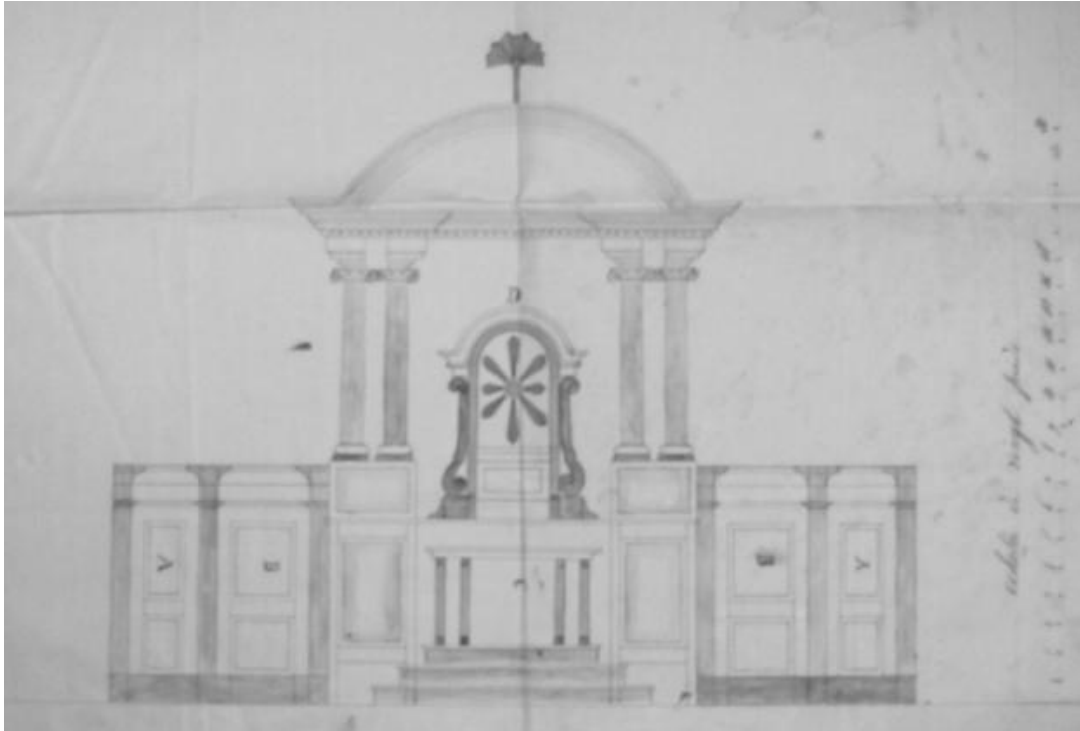
caveau Guérin Evrard



croix de 1602



croix de 1674 et 1681



Esquisse du plan de l'autel central lors des transformations de 1838-1841



Chœur de l'église d'Heure vers 1930. On remarque le rocher marial sur la gauche, les bancs bas devant pour les gosses, le classique banc de communion, l'éclairage au pétrole, l'absence d'autel au centre du chœur, les statues de Jésus et ses parents sur l'autel de droite, les statues sur les côtés de l'autel central et les fresques au-dessus des autels latéraux. L'hiver, il y avait un gros poêle à charbon qui se dressait au milieu de l'allée, juste à la hauteur du bas de la photographie.